



Madame Marisol TOURAINE
Ministère de la Santé
14 avenue Duquesne
75007 PARIS

Objet : PREAVIS DE GREVE DU 01.10.15

Lettre Recommandée avec A.R.

Paris, le 22 septembre 2015

Madame la Ministre,

Le Syndicat National des Professionnels Infirmiers **SNPI CFE-CGC**, conformément aux articles L.2512-1 et suivants du Code du Travail, à la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, appelle l'ensemble des **professionnels infirmiers (infirmières, cadres, infirmières spécialisées) de la Fonction Publique et du secteur privé (lucratif ou participant au service public hospitalier)**, à un mouvement de grève :

Jeudi 1^{er} octobre 2015

Ce préavis couvre la période du mercredi 30 septembre 19h au jeudi 1^{er} octobre 24h.

Pour les revendications suivantes :

- Reconnaissance de la pénibilité par la catégorie active
- Revalorisation salariale conforme au niveau de responsabilité des professionnels infirmiers
- Elargissement de l'exclusivité d'exercice des IADE et IBODE
- Création d'une spécialisation en santé mentale après une formation en Master
- Reconnaissance en Master des formations IBODE, puériculture et cadre infirmier
- Retrait de l'article 51 de la loi HPST avec ses transferts d'actes et la déqualification des soins

Le syndicat **SNPI CFE-CGC** est affilié à la CFE-CGC par le truchement de la **Fédération CFE-CGC Santé-Social**. Notre syndicat dépose ce préavis de grève en conformité avec l'article L 2512-2 du Code du Travail évoqué. La CFE-CGC est représentée au Conseil Commun de la Fonction Publique.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Thierry AMOUROUX
Secrétaire Général du SNPI